



France — Demi-victoire de la nouvelle Loi de sécurité sanitaire

Par [Dre Nicole Delépine](#)

Mondialisation.ca, 30 juillet 2022

nouveau-monde.ca

Région : [L'Europe](#)

Thème: [Loi et Justice](#), [Science et médecine](#)

Analyses: [COVID-19](#)

Encourageons les citoyens à poursuivre le combat par l'information large de tous sur la mascarade covid19 que nous vivons encore. Un grand pas a été franchi par la fin de la loi d'exception grâce à la nouvelle assemblée dans laquelle E. M. n'a plus la majorité absolue. Les élections législatives, les multiples vidéos, les articles sur des centaines de supports variés et les manifestations ont réussi à éveiller un certain nombre de concitoyens et de parlementaires. **Le combat paie. Il faut poursuivre avec ténacité et assiduité.**

En effet, la volonté des puissants de maintenir la population dans la peur du covid ou de son prochain variant ou autre cousin ou la variole du singe est manifeste, car les mondialistes veulent continuer à nous terroriser pour que nous ne défendions plus nos libertés et nous forcer à nous faire injecter. Les publicités mensongères à répétition du ministère de la Santé poussant à l'injection sur les écrans de télévision en témoignent. La prise de parole du directeur de l'OMS qui veut reproduire le scénario covid avec la variole du singe en témoigne. Nous ne le laisserons pas faire et y reviendrons.

PREMIÈRE GRANDE VICTOIRE DEPUIS LE DÉBUT DU SCÉNARIO COVID

La loi sanitaire^[2] qui vient d'être votée le 26 juillet est **une victoire importante, car elle officialise la fin de la loi d'urgence sanitaire qui instaurait la dictature sanitaire d'E. Macron** de ces deux dernières années.

Le Parlement a définitivement adopté le 26 juillet le projet de loi mettant fin aux régimes d'exception créés pour lutter contre l'épidémie de Covid-19.

Ainsi, à compter du 1er août 2022, **le pass sanitaire prend fin en France. Il ne pourra plus être exigé dans les lieux où il était encore en vigueur (les services et établissements de santé et médico-sociaux).**^[3]

Mais comme tous les compromis, **c'est une demi-victoire**, car elle autorise le gouvernement à décider par décret l'exigence d'un certificat aux frontières. En lieu et place de l'article 2 rejeté par les députés, les sénateurs ont **voté « la possibilité de demander, en cas de nouveau variant, un test négatif aux personnes d'au moins 12 ans se déplaçant à destination du territoire national depuis l'étranger, mais aussi en provenance ou à destination des territoires ultramarins en cas de risque de saturation du système de santé de ces territoires »**. Cette modification a été acceptée par les députés en deuxième lecture.^[4] Le projet de loi distingue deux cas de figure, pour lesquels le gouvernement

pourra, jusqu'au 31 mars 2023, exiger des personnes de plus de 12 ans **la présentation d'un test Covid négatif. Ce sera le seul justificatif accepté: ni certificat de vaccination ni justificatif de rétablissement ne seront valables.**

Le texte **maintient les systèmes d'information de crise** (SI-DEP et Contact Covid) jusqu'au 30 juin 2023.^[5]

Malheureusement le parlement n'a pas voulu trancher sur l'avenir des soignants suspendus et a botté en touche.

Ce sera à la Haute Autorité de santé de décider de l'avenir des soignants vaccino prudents dont on a tellement besoin en ce moment.

Saluons l'abrogation des régimes d'exception qui ont permis l'instauration de restrictions des libertés (confinement, couvre-feu, pass sanitaire et vaccinal...)

Presque toutes ces prétendues mesures sanitaires inutiles qui nous ont été imposées ne pourront plus l'être sans l'accord du parlement ! Il est temps puisque même le Pr Delfraissy, président du conseil scientifique (ad hoc et secret), a avoué que confinement et « vaccin » (*ce n'est pas un vaccin mais un vacmédicament* a-t-il avoué, puis tout récemment « *Ce n'est pas le bon vaccin ! Il ne protège pas contre l'infection et la contagion* ») n'avaient pas été efficaces.

« *En cas de réapparition de crise sanitaire, le gouvernement devra négocier une par une avec le Parlement les mesures sanitaires qu'il voudrait imposer* », a affirmé le rapporteur LR Philippe Bas.

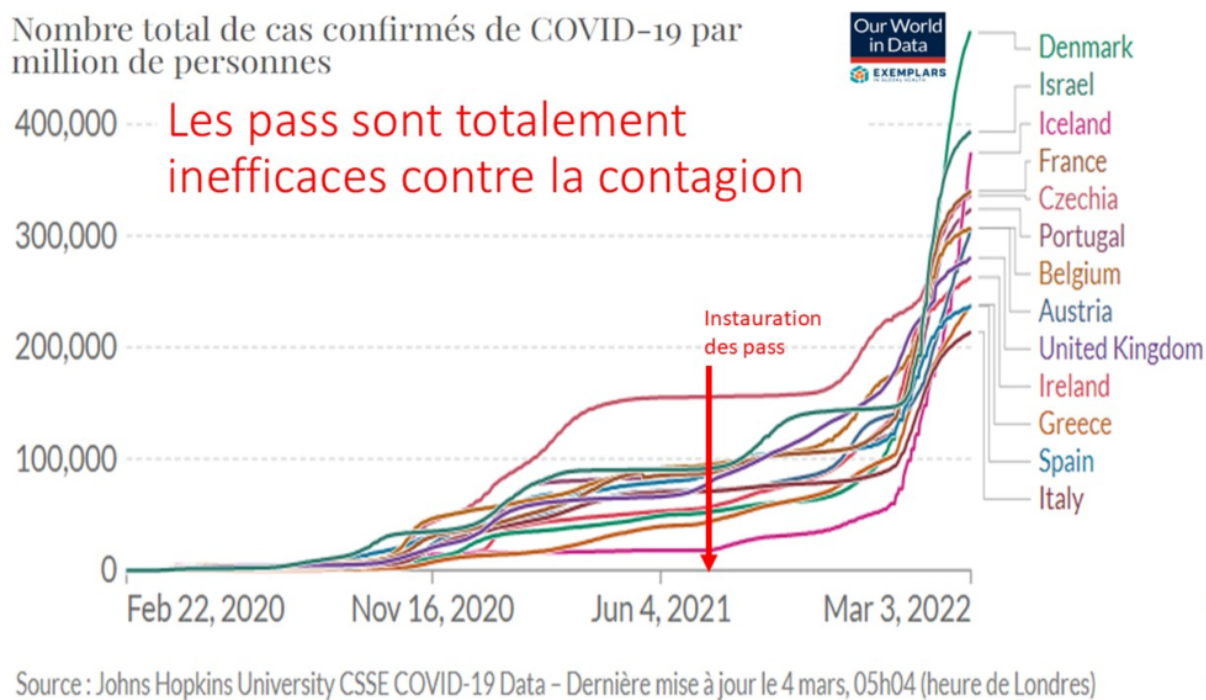
Maintenant que le bilan catastrophique de toutes ces mesures liberticides ubuesques commence à être connu, il est improbable que le parlement se laisse tromper à nouveau par les enfermistes et leurs prophéties catastrophes destinées à entretenir la peur. Espérons-le et faisons connaître à nos représentants nos choix par mail, rendez-vous, téléphone, etc. en restant en contact proche et répété avec eux pour ne pas compromettre l'avenir.

Les confinements qui nous ont été imposés pendant 128 jours (du 17 mars au 11 mai 2020, du 30 octobre au 15 décembre 2020, puis du 3 avril au 3 mai 2021) n'ont jamais ralenti l'épidémie contrairement aux nombreuses publications de propagande diffusées par les gouvernements et les organismes responsables de leur instauration. Ils n'ont sauvé aucune vie.^{[6][7][8]}

Les confinements ont été responsables d'innombrables victimes collatérales par défaut de soins, d'un tsunami psychiatrique^[9], d'un désastre des apprentissages et de l'enseignement, d'un appauvrissement dramatique des plus précaires, d'une perte de près de 10% de notre PIB, et le « quoi qu'il en coûte » a augmenté de 500 milliards notre dette nationale.

Pass sanitaire et vaccinal ont été instaurés pour forcer la population à se « vacciner » en créant une discrimination inadmissible entre Français dans la vie courante : « *On va mettre en place un confinement de fait pour les personnes qui ne se sont pas fait vacciner en limitant l'accès à tout un tas d'endroits... Ça va être primauté aux vaccinés et vie de merde pour les non-vaccinés* »^[10] rappelant la pensée de Macron : « *les non-vaccinés, j'ai très envie*

de les emmerder. Et donc on va continuer de le faire, jusqu'au bout^[11]. C'est ça, la stratégie. ». La CNIL a souligné le manque de données communiquées par le gouvernement pour en évaluer l'efficacité. Mais les données de l'OMS concernant l'évolution des contaminations montrent qu'ils n'ont jamais été efficaces contre la diffusion de la maladie, car partout où ils ont été imposés, ils ont été suivis d'une recrudescence forte des cas.



Cet échec sanitaire massif des pass, dû à l'incapacité des pseudo vaccins^[12] à prévenir les contaminations, a motivé leur abandon dans tous les pays qui les ont imposés.

Le débat parlementaire a exposé l'ignorance des certains élus sur la réalité covid19

En particulier sur l'inefficacité réelle des pseudo vaccins pour protéger les populations : le centriste Philippe Bonnacarrère qui a déploré que le texte ne comporte « *plus aucune référence à la vaccination, ce qui est une manière d'adresser une forme de contre-message à nos concitoyens* ».

Ou pire encore Véronique Guillotin (RDSE). « *Le débat laisse le champ libre aux antivax* » qui, comme un ayatollah paraît ignorer que les injections anticovid sont des médicaments expérimentaux et non pas des vaccins, traite les vaccino prudents d'antivax et estime qu'il faut interdire tout débat sur la pseudo vaccination.

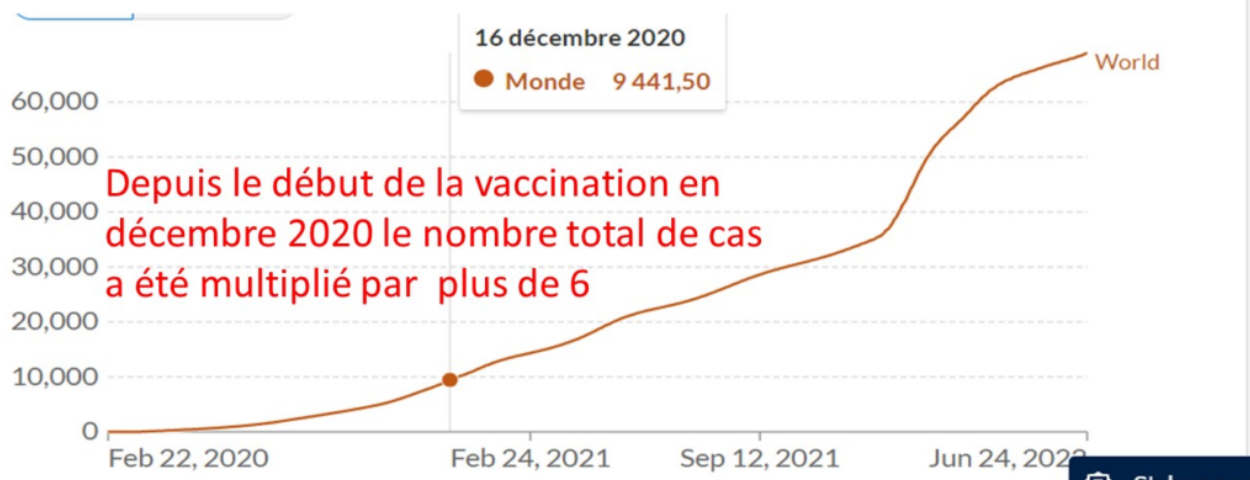
Nous lui adresserons les données de l'OMS montrant que **les campagnes d'injection ont été suivies d'une forte augmentation des contagions partout dans le monde** et sommes à sa disposition comme à celles de tous les élus pour compléter son information.

Nombre total de cas confirmés de COVID-19 par million de personnes

Le nombre de cas confirmés est inférieur au nombre de cas totaux. La raison principale est



Les injections covid n'ont pas arrêté de l'épidémie

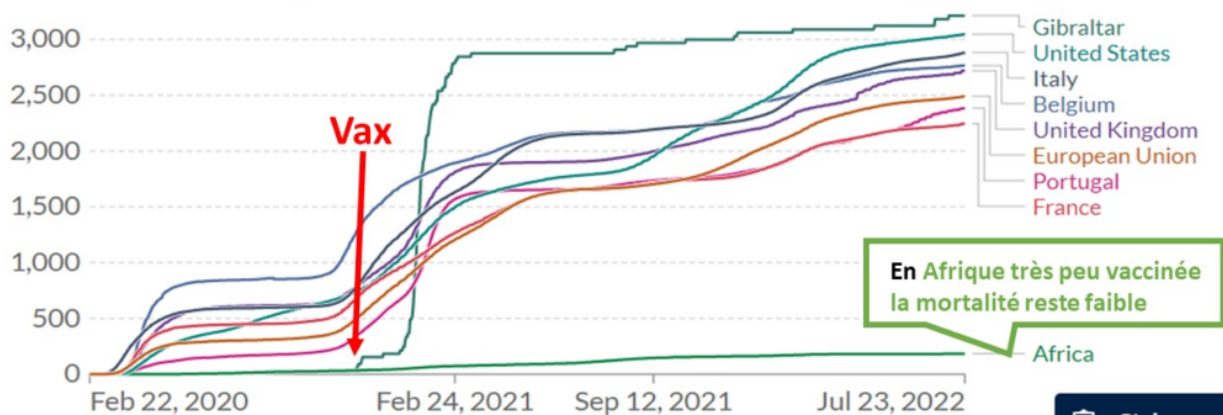


Et de la mortalité :

Nombre total de décès confirmés par COVID-19 par million de personnes



La vaccination ne protège pas des formes graves! La mortalité a fortement augmenté dans les pays les plus vaccinés alors qu'elle est restée faible en Afrique



Espérons que la connaissance de ces faits avérés dans le monde réel les rende moins dogmatiques à l'avenir !

Mais le désir de compromis avec le pouvoir a fait accepter de fait la prolongation de la suspension des soignants vaccino prudents

Selon les termes de son rapporteur, le Sénat a voulu « créer un chemin vers la réintégration des personnels suspendus ».

Mais certains pro macron, comme la socialiste Marie-Pierre de La Gontrie, ont osé prétendre que « cette réintégration serait totalement choquante ».

Pour montrer son esprit de compromis, le Sénat a accepté de soumettre la décision à l'avis de la HAS en oubliant que cette dernière n'est que la marionnette du gouvernement Macron^{[13][14]} qui en a nommé la directrice et lui a attribué un salaire exorbitant (>200 000 euros annuels !). Les autres membres du collège de la HAS sont également nommés par le pouvoir. Il n'y a donc aucune indépendance de cette agence. Ses antécédents ne plaident pas en son intégrité comme les affaires vioxx, médiateur, dépakine l'ont malheureusement démontré.^[15]

On se rappelle que la HAS a justifié toutes les décisions du gouvernement même les plus contraires à la science comme l'utilisation du Remdesivir contre le covid en prétendant « *le service médical rendu par VEKLURY (remdesivir) est faible* alors qu'elle aurait dû le qualifier de « **dangereux** » comme l'OMS en déconseillait l'usage^[16] pour son inefficacité et sa toxicité.

C'est aussi l'HAS qui continue à prétendre contre l'évidence des chiffres de l'OMS que des pseudo vaccins covid seraient « *sûrs et efficaces* » et permettraient « *la limitation de la diffusion de l'épidémie* » confirmant qu'il n'y a pas pire aveugle que celui qui refuse de voir^{[17][18]}. Les plaintes contre les injections en pénal leur feront-elles se poser des questions sur les faits avérés et leur propre responsabilité ?

Sans aucune justification scientifique, les soignants vaccino prudents restent donc ostracisés dans des conditions inhumaines au moment où leur absence entraîne la fermeture de nombreuses urgences (plus de 120)^[19], et de maternité, la diminution d'au moins 20% des interventions chirurgicales programmées et aggrave le nombre de déserts médicaux.

Pendant le même temps, des soignants malades covid19 sont autorisés et même incités à poursuivre les soins auprès des patients. **Cette décision est politique pour « punir »** (selon l'aveu de Patrick Pelloux l'urgentiste ami du président Hollande) les résistants à l'ukase, et probablement aussi éviter qu'ils soient en contact avec les collègues dans le doute et les patients infantilisés. Bref qu'ils ne puissent pas parler.

Il faut espérer qu'un prochain débat parlementaire mette fin à cette discrimination scandaleuse qui n'existe que dans une infime minorité de pays comme la France et l'Italie. Cette mesure a été récemment condamnée en justice en France^{[20][21]} et en Italie (par le tribunal de Milan le 16 septembre 2021 et plus récemment en Sicile).

Réintégrer les soignants vaccino prudents est urgent, car la persistance de leur discrimination risque de les convaincre de renoncer définitivement à toute activité de soins, éloigne d'autres soignants encore en poste et les incite à démissionner, ou à se mettre en disponibilité, voire abandonne les métiers du soin, et dissuade de nombreux étudiants à se diriger vers cette carrière jadis enthousiasmante.

Battons-nous par tous les moyens légaux pour qu'il leur soit enfin rendu justice.

« Les non-vaccinés sont les héros des deux dernières années, car ils nous ont tous permis d'avoir un groupe témoin dans la grande expérience et de mettre en évidence la carence des vaccins covid. Les non-vaccinés portent de

nombreuses cicatrices et blessures de combat, car ce sont les personnes que l'on a essayé de briser mentalement. La guerre contre les non-vaccinés a été perdue et nous devrions tous leur en être très reconnaissants. »^[22]

Et informons nos élus de la réalité du terrain, de l'inefficacité démontrée des injections expérimentales, des effets secondaires lourds qui s'accumulent dans le monde injecté, contrastant avec le bon état des populations africaines ayant échappé à la folie de la piqûre et adopté les traitements précoces pour les vrais malades (et non les « cas »).^[23]

ATTENTION À LA PROPAGANDE EN FAVEUR DES INJECTIONS SUR LES ONDES.

SENSIBILISONS AU RISQUE D'INJECTER LES ENFANTS À LA RENTRÉE

Il importe que les parlementaires soient véritablement informés pour éviter que nous retombions dans une **folie vaccinale** pour un pseudo covid, une bienvenue variole du singe, monkeypox ou plutôt **moneypox**, ou tout autre virus utilisable pour faire grossir encore les bénéficiaires de Big Pharma et les possibilités de contrôle des populations par le pouvoir.

Le certificat européen^[24] voté au parlement de l'UE et qui pourrait être adopté dans nos assemblées à la rentrée doit nous rendre vigilants. **Nous devons rester en alerte.**

Il faut absolument épargner nos enfants de ces injections expérimentales à ARNm qui mettent en jeu leur fertilité, leur immunité naturelle et les menacent de nombreuses maladies, cancers, maladies dégénératives, neurologiques, etc.^[25]

L'absence totale de recul sur ces injections expérimentales -dont les essais ne finiront qu'en 2023 y compris les nouveaux « vaxxins » qu'on fait miroiter pas encore sur le marché - doit faire interdire TOUTE INJECTION CHEZ LES JEUNES

RAPPELONS QUE LES ENFANTS NE RISQUENT RIEN DU COVID, ET NE LE TRANSMETTENT PAS. AUCUNE RAISON OBJECTIVE DE LES INJECTER

Informons, l'avenir de nos enfants et petits-enfants dépend de nous tous.

Dre Nicole Delépine et Dr Gérard Delépine

Notes :

[1] « Le projet de loi de sécurité sanitaire prolonge les outils de surveillance concernant la circulation du virus et permet de mettre en place, si nécessaire, un test aux frontières. Le 26 juillet 2022, le Sénat a adopté définitivement le projet de loi mettant fin aux régimes d'exception créés pour lutter contre l'épidémie de Covid-19 ».

[2] [Projet de loi 2022 pass sanitaire aux frontières covid 19 | vie-publique.fr](#)

[3] [Le pass sanitaire sera bien supprimé à l'entrée des hôpitaux et des EHPAD le 1er août 2022, la sénatrice Sylviane Noël demande la clarification et l'obtient ! - La vérité vous rendra libres \(la-verite-vous-rendra-libres.org\)](#)

[4] Ce test aux frontières pourra être exigé jusqu'au 31 mars 2023 aux personnes de plus de 12 ans avant l'embarquement à destination du territoire français :

- Pour les voyageurs en provenance d'un pays étranger où circule un nouveau variant du Covid,
- Pour les voyages vers les collectivités ultramarines « en cas de risque de saturation » de leur système de santé (hôpitaux...). sur décret du premier ministre.

[5] Les fichiers SI-DEP et Contact Covid maintenus jusqu'au printemps 2023.

Les traitements informatiques SI-DEP et Contact Covid, autorisés par la loi du 11 mai 2020 et plusieurs fois prolongés, sont maintenus jusqu'au 31 mars 2023. **Le fichier SI-DEP centralise les résultats des examens de dépistage du Covid-19, permet leur transmission ainsi que les certificats de rétablissement. Le fichier Contact Covid identifie, oriente et accompagne les malades et les cas contacts.**

Le gouvernement devra adresser tous les trois mois au Parlement un rapport détaillé de l'utilisation de ces fichiers.

[6] Surjit S Bhalla Lockdowns and Closures vs COVID - 19: COVID Wins

<https://www.semanticscholar.org/paper/Lockdowns-and-Closures-vs-COVID-%E2%80%93-19%3A-COVID-Wins-Bhalla/95aeff82b572458ce69ca46b0b44118206a901b>

[7] Joffe AR. COVID-19: Rethinking the Lockdown Groupthink. Front Public Health. 2021 Feb 26;9:625778. doi: 10.3389/fpubh.2021.625778. PMID: 33718322; PMCID: PMC7952324.

<https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/33718322/>

[8] Thomas Meunier Full lockdown policies in Western Europe countries have no evident impacts on the COVID-19 epidemic.

<https://www.medrxiv.org/content/10.1101/2020.04.24.20078717v1.full.pdf>

[9] Suicide Rise from Lockdowns to Kill More than Coronavirus

<https://www.dailymail.co.uk/news/article-8293233/Far-people-Australia-predicted-die-suicide-coronavirus-lockdown.htm>

[10] « Un conseiller ministériel promet une “vie de merde pour les non-vaccinés” » [archive], sur valeursactuelles.com, 23 juillet 2021

[1 1]

https://www.lemonde.fr/politique/article/2022/01/04/les-non-vaccines-j-ai-tres-envie-de-les-emmerder-declare-emmanuel-macron_6108205_823448.html

[1 2]

<https://reaction19.fr/wp-content/uploads/2021/07/100721-L-injection-genique-anti-Covid-n-est-pas-un-vaccin-Dr-Nicole-Delepine.pdf>

[1 3]

<https://docteur.nicoledelepine.fr/honte-a-la-has-emanation-du-pouvoir-de-refuser-la-reintegration-des-soignants/>

[1 4]

<https://nouveau-monde.ca/les-pleins-pouvoirs-donnees-a-la-has-par-le-nouveau-parlement-temoin-de-son-incroyable-inconscience/>

[15] [Dépakine: l'Etat jugé responsable et condamné à indemniser des fami... | Mediapart](#) par exemple

[1 6]

<https://www.who.int/news-room/feature-stories/detail/who-recommends-against-the-use-of-remdesivir-in-covid-19-patients>

[17] [Comment nier en juillet 2022 l'inefficacité des injections géniques et leurs dangers ? - Nouveau Monde \(nouveau-monde.ca\)](#)

[1 8]

<https://nouveau-monde.ca/100-tribunaux-saisis-au-penal-par-reaction19-contre-la-vaccination-covid/>

[1 9]

<https://nouveau-monde.ca/pour-resoudre-le-probleme-des-urgences-francois-braun-veut-les-supprimer-l-a-nuit/>

[2 0]

<https://www.francesoir.fr/societe-sante/soignante-reintegree-sans-motif-de-conges-me-tarek-koraitem>

[2 1]

<https://www.francesoir.fr/videos-les-debriefings/soignante-reintegree-il-faut-attaquer-cette-loi-article-par-article-me-ludot>

[22] [Le producteur de cinéma Del Bigtree : « Les non-vaccinés sont les héros de ces deux dernières années » - La vérité vous rendra libres \(la-verite-vous-rendra-libres.org\)](#)

[23] [Balance avantages/risques des injections anti-covid19, au 28 juin 2022 - Nouveau Monde \(nouveau-monde.ca\)](#)

[24] [Le Certificat COVID numérique de l'UE, outil de fichage à la chinoise des citoyens européens - Nouveau Monde \(nouveau-monde.ca\)](#)

[25] [Les vaccins contre Covid détériorent le système immunitaire et provoquent un syndrome d'immunodéficience acquise \(SIDA\) - Le Courrier des Stratèges \(lecourrierdesstrategies.fr\)](#)

La source originale de cet article est nouveau-monde.ca

Copyright © [Dre Nicole Delépine](https://nouveau-monde.ca), nouveau-monde.ca, 2022

Articles Par : **[Dre Nicole Delépine](#)**

A propos :

Nicole Delépine Pédiatre, oncologue, ancienne chef de service de cancérologie pédiatrique à l'hôpital R Poincaré Garches AHP France Site www.docteurnicoledelepine.fr et site ametist.org pour la défense des enfants atteints de cancer

recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site Mondialisation.ca sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de Mondialisation.ca en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

Mondialisation.ca contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca